

1. Introduction

Le présent rapport est fait pour le compte de Fiducie Familiale Paul Daigle et décrit les mesures prises par la société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 pour évaluer, prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à quelque étape de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement conformément aux exigences de l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (« Loi »). Le présent rapport constitue le premier rapport établi par la société aux termes de la Loi.

2. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

La société est une fiducie qui détient majoritairement 2 concessions automobiles, soit 9118-8706 Québec Inc (Beauport Mazda) #NE 14459 3456 & Automobiles Roberge Ltée (Beauport Hyundai & Genesis de Québec) #NE 86666 6670, les 2 corporations sont établies à Québec, Québec.

Les concessions se spécialisent dans la vente au détail de véhicules automobiles et de pièces ainsi que dans l'entretien complet et la réparation des véhicules.

En tant que concessionnaire de véhicules neufs et d'occasion et de leurs pièces, notre chaîne d'approvisionnement repose principalement sur la chaîne d'approvisionnement des fabricants d'automobiles. Plus particulièrement, en tant que détaillant des marques Mazda, Hyundai & Genesis autorisé, la majeure partie des dépenses d'approvisionnement de la société est engagée auprès des manufacturiers Mazda & Hyundai.

3. Politiques et procédures de diligence raisonnable

En tant que fiducie qui détient 2 concessionnaires, nous appliquons les politiques que nos manufacturiers respectifs ont établies

Ci-joint, les processus et politiques de diligence raisonnable de nos manufacturiers Mazda et Hyundai

4. Évaluation des risques liés au travail forcé et au travail des enfants

La fiducie n'a pas participé de façon indépendante à son propre processus d'évaluation des risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Étant donné que la majeure partie de la chaîne d'approvisionnement de la société est basée sur la chaîne d'approvisionnement de nos manufacturiers Mazda et Hyundai, elle se fonde sur l'évaluation entreprise par eux. Toutefois, nous avons aussi questionné nos principaux fournisseurs de pièces secondaires autre que les fournisseurs principaux qui sont les manufacturiers respectifs à cet effet, soit Distribution STOX, Pièces Auto-CGR, nous vous renvoyons aux rapports soumis par ces entreprises.

Fiducie Familiale Paul Daigle

Déclaration au 31 Mai 2024

Année financière au 31 décembre 2023

5. Mesures de remédiation

La fiducie ne vend rien, ses concessions oui, cependant elle n'a pas identifié de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement, et donc aucune mesure n'a été prise.

6. Remédiation en cas de perte de revenu

La fiducie n'a relevé aucun cas où les mesures qu'elle a mises en œuvre pour éliminer le travail forcé ou le travail des enfants de sa chaîne d'approvisionnement ont entraîné une perte de revenu, et donc aucune mesure de remédiation n'a été prise pour corriger ce problème.

7. Article 11(3)f) – Formation

Comme nous n'avons pas d'achats effectué à l'extérieur du pays et que nous n'employons pas d'enfants mineurs, la société offre si requis la formation en lien avec les droits de la personne y compris le travail forcé et le travail des enfants tel que recommandé par le manufacturier.

8. Article 11(3)g) – Évaluation de l'efficacité

La fiducie a pris les mesures pour évaluer son efficacité à traiter les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement autre que les mesures entreprises par leurs manufacturiers.

9. Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Fiducie Familiale Paul Daigle conformément à l'alinéa « 11(4)b)(ii) » de la Loi puisqu'elle est actionnaire majoritaire de 2 entités.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Nom complet Luc Berthelot:

Titre : VP Finances & Directeur des Opérations du Groupe Daigle

Date : 31 mai 2024

Signature:

